



Vienne, le 13 juin 2003

Prix européen du nouveau villageois

Distinction européenne pour le développement rural et
le nouveau villageois

organisé par la

Europäische ARGE Landentwicklung und Dorferneuerung

placé sur le thème

« En route vers l'unicité »

La huitième édition du Concours du "prix européen du nouveau villageois" est régie par l'intention de mettre en évidence et de récompenser les activités et les initiatives éminentes et exemplaires qui contribuent, conformément au «Modèle pour le développement rural et le nouveau villageois en Europe» et selon l'Agenda 21, à renforcer d'une manière durable le potentiel d'avenir des espaces ruraux. Le thème du concours «En route vers l'unicité» entend promouvoir des communes et régions rurales en Europe qui ont su reconnaître dans l'unicité et le caractère exceptionnel de l'apparence extérieure de leurs qualités intrinsèques une valeur essentielle, en particulier en cette phase de mondialisation et d'uniformisation, et qui s'efforcent de protéger ces valeurs par des processus de développement dynamiques.

Critères d'évaluation

A. CONTENUS

1. Renforcement et intégration des exploitations agricoles et forestières dans les circuits régionaux
2. Maintien et développement des emplois adaptés aux conditions locales
3. Maniement responsable des ressources, approvisionnement et élimination écologiques, utilisation de matières premières renouvelables
4. Symbiose entre le patrimoine traditionnel et les constructions modernes de qualité, ainsi que le développement urbanistique dans le souci de l'économie des ressources et du respect des formes et volumes architecturaux typiques du village
5. Développement et protection du paysage culturel en tenant compte du contexte écologique
6. Renforcement de l'identité et de la "conscience de leur propre valeur" des habitants du village, particulièrement par des initiatives culturelles et des formations continues dans le village

7. Revitalisation de qualités et institutions traditionnelles sociales et création de qualités et institutions socioculturelles contemporaines
8. Encouragement à la participation de toutes les générations, de tous les sexes, de toutes les nationalités ainsi que des personnes handicapées à la vie économique, sociale et culturelle

B. INTERLIAISON DES MESURES

Il est important de mettre en évidence pour tous les domaines :

des concepts intégrés, ramifiés et globaux

- qui sont destinés à promouvoir le développement durable,
- qui témoignent d'idées visionnaires, imaginatives et courageuses,
- qui reposent sur une concentration des forces et des ressources utilisées et
- qui répondent au thème « En route vers l'unicité ».

C. METHODES/STRATEGIES

Les stratégies et les méthodes choisies pour atteindre les objectifs seront également prises en compte, c'est-à-dire

- l'initiative personnelle et la participation des habitants,
- le dialogue des politicien(ne)s, des experts et des autorités avec les citoyennes et citoyens,
- les coopérations dans des alliances voisinage, ou de coopérations communales et de partenariats régionaux ainsi que
- l'utilisation des nouvelles technologies de communication et d'information.

Catégories de prix

- Est décerné le « prix européen du renouveau villageois » (plaque en email, tableau en plexiglas, document) ;
- et sont décorés les villages qui font preuve d'un « développement global et durable du village de qualité exemplative » (grand tableau en plexiglas, document) ;
- sont également attribués des prix pour des « réalisations particulières dans un ou plusieurs domaines partiels » (tableau en plexiglas, document) ;
- sont attribués aux participants une mention de reconnaissance (document)

Conditions de participation

Les responsables politiques dans le domaine du développement rural des différents Etats, "Länder" et Régions sont habilités à nommer les candidatures au concours. Toutefois, pour autant qu'il n'existe pas de nomination officielle politique (Ministère ou Administration compétente), des ONG compétentes pour le développement rural peuvent également introduire des nominations.

Les droits de participation s'élèvent à :

- 550 EURO pour les villages/communes des Etats, des "Länder" ou des Régions qui sont membres de la "Europäische ARGE Landentwicklung und Dorferneuerung",
- 1,700 EURO pour tous les autres.

Coordonnées bancaires : Raiffeisenlandesbank Niederösterreich-Wien, Friedrich-Wilhelm-Raiffeisenplatz 1, 1020 Wien, code banque : 32000, compte n° 83.444, ((SWIFT Code: RLNWATWW, IBAN: AT41 32000 00000083444)

Documents à joindre à la candidature

- Formulaire de participation numérique et imprimé (à demander à glatz@oesfo.at)
- Bref résumé des mesures prises et prévues de développement du village, en tenant compte du thème du concours – max. 2000 caractères, numérique et imprimé ;
- Explications, réduites à l'essentiel, relatives à la situation de départ, aux options de développement, aux conditions particulières et aux objectifs visés servant à une meilleure appréciation du village, de l'espace, des habitants et des mesures prises – max. 1500 caractères ;
- Plans, photos, explications, graphiques, illustrations avant/après, aspects spéciaux, etc. nécessaires à une meilleure compréhension et servant à la présentation, ces documents ne doivent pas remplir, en tout, plus de deux panneaux de présentation de format 90/120 cm. Pas de planches mais des rouleaux transportables ; si possible aussi en version numérique (graphiques et tableaux : graphique vectoriel – format Illustrator-eps) ;
- Une carte géographique avec représentation du paysage au 1:50.000 ou 1:25.000 et courbes de niveau, et si disponible des cartes historiques ; si possible aussi en version numérique ;
- De trois photos (minimum) à cinq (maximum) – personnes, paysage, bâtiments – avec légende pour le travail de presse et les publications de l'ARGE, si possible sous forme numérique (textes en document Word, images au format tif, résolution minimale 300 dpi, taille totale 4MB par fichier d'image) ;
- D'autres documents – informations de presse, informations de fond, films vidéo, etc. – peuvent être également joints.

Tous les documents sont à envoyer à l'adresse suivante :

Europäische ARGE Landentwicklung und Dorferneuerung
Franz-Josefs-Kai 13,
A-1010 Vienne
E-mail: glatz@oesfo.at
ISDN : +43/ /(01)533 07 97-48

Calendrier

1 ^{er} février 2004 :	Date limite d'envoi des dossiers de candidature
Mars 2004 :	1 ^{re} séance d'évaluation du jury
Avril/mai 2004 :	Visite par des groupes du jury de tous les villages participant au concours
Juin 2004 :	2 ^e séance d'évaluation du jury, décision
Automne 2004 :	Remise du 8 ^e Prix européen du renouveau villageois

Informations complémentaires

- **Theres Friewald-Hofbauer**, direction du projet
Tél. : +43/1/533 84 01-14 ;
Téléfax : +43/1/535 49 44 ;
E-Mail : friewald@clubnoe.at
- **Christa Glatz**, secrétariat
Tél. : +43/1/533 07 97-11
Téléfax : +43/1/533 07 97-80
E-mail : glatz@oesfo.at
- **Internet** : www.landentwicklung.org